



MAIRIE DE MERCEY-LE-GRAND

n° 324

BULLETIN MUNICIPAL



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 FEVRIER 2023

Présents : Mmes Christel ANTOINE, Michèle FICHET, Danièle HENRY, Denise MARSOT, Audeline MOMY, Nadia NICOLAS, Mrs Didier AUBRY, Christophe BONNEFOY, Denis BONNEFOY, Fabien CADOUX Florian BONNET, Sébastien LABOURO, Mickael LAMBLA, Serge SEGUIN,

Excusée avec procuration : Laure PALLAUD donne procuration à Audeline MOMY.

MOT DU MAIRE : Lundi 13 mars, le midi et le soir : RDV CHEZ VOUS : MERCEY LE GRAND à l'honneur : Reportage France 3 régional



Notre commune a été choisie pour un reportage de FR3 Régional pour l'émission « Rendez-vous chez vous ». Ce sont trois professionnels de FR3 qui sont venus le Mercredi 15 février dans nos deux villages pour évoquer **le changement climatique, l'impact sur nos forêts** et comment les communes s'adaptent pour prendre en compte ce changement climatique.

Didier AUBRY, le Maire a été de 1983 à 2022 soit pendant 39 ans, correspondant météo sur son lieu de travail, au lycée agricole de Dannemarie sur Crête. Il a pu voir et mesurer le changement climatique, notamment le

réchauffement climatique qui impacte désormais nos vies et la vie de notre planète. Il a présenté une synthèse de son travail.

Puis le groupe de reportage s'est rendu **dans notre forêt** pour aller à la rencontre de Roger QUENILLET, bûcheron professionnel et de Thierry BOITEUX, notre employé communal et affouagiste sur la commune. Les reporters ont découvert le coin bucolique de la fontaine de Cottier, notre église. Puis nous sommes allés **à la rencontre du club des aînés** à la salle polyvalente, où les parties de tarot, de belote et de scrabble s'enchaînent dans une bonne ambiance.

Il a été évoqué la **rénovation énergétique** réalisée de notre salle polyvalente et la rénovation future de notre mairie, avec une transition énergétique et écologique importante : isolation parfaite, passage à la géothermie pour utiliser la chaleur venue de la profondeur du sol (130 mètres environ) qui est condensée et redistribuée par la pompe à chaleur.



Cette nouvelle rénovation va permettre de diminuer de plus de 60 % notre consommation énergétique et conduira à un « **bâtiment BBC Performance -60** ». **Cette transition énergétique et écologique sera aidée** de façon conséquente par **l'Etat** dans un nouveau programme appelé « **Fonds vert** », par la **Région Bourgogne Franche Comté** (programme Effilogis) et par le **Conseil Départemental du Doubs** ainsi que par le **SYDED** (Syndicat d'Electricité du Doubs).

Donc soyez attentifs et **regardez ce beau reportage sur FR3 Régional le lundi 13 mars** dans l'émission « **Rendez-vous chez vous** » juste avant les actualités le midi et le soir.

Le Maire Didier AUBRY

DELIBERATIONS

COMPTE ADMINISTRATIF 2022, COMPTE DE GESTION 2022 et AFFECTATION DE RESULTATS 2022

Le Maire présente le compte administratif 2022, qui retrace toutes les recettes et les dépenses ordonnées. Il détaille l'exercice 2022, avec un résultat de clôture de 214 575.32 € (opérations réelles).

Ce compte administratif du budget communal présente un **excédent de clôture cumulé de 537 647.95 €** dont un excédent (avec reprise 2021) de fonctionnement de 510 105.16 € et un excédent d'investissement de 27 542.79€.

Le Compte Administratif étant en parfaite concordance avec le Compte de Gestion, le Conseil municipal **approuve à l'unanimité** les résultats de l'exercice 2022 et le compte de gestion de Monsieur le Trésorier Général. Cet excédent va permettre notamment des investissements pour 2023.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'affecter les résultats cumulés comme suit dans le budget 2022 : compte recettes de fonctionnement pour 510 105,16 €.

SUBVENTIONS COMMUNALES 2023

Le Conseil, **à l'unanimité** propose d'attribuer les subventions communales comme suit :

ASLM	400 €	Prévention routière	100 €
Les Enfants d'abord	400 €	La Lanvertoise	100 €
Club du 3 ^{ème} âge	200 €	ELIA Aide à domicile	100 €
AICA Mercey	300 €	L'entraide Val St-Vitois	100 €
Garage Band	200 €	Le souvenir français	100 €
		Association Sports Loisirs Berthelange	100 €
Autres subventions	700 €		(si concert)

La commune **met à disposition gratuitement des salles** pour les associations (réunion, séance de gym, animations, ateliers de bricolage, tennis de table, rencontre du 3^{ème} âge, ...), **le terrain de foot** (tonte, local).

Elle apporte également **son soutien par le biais de ces subventions**.

Le Conseil autorise le Maire à verser le reste en fonction des demandes qui pourraient être faites et discutées en conseil.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les demandes de subvention du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) et du Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté (FAAD) gérés par le Conseil Départemental. Il propose au conseil Municipal de verser à ces deux fonds, la même subvention qu'en 2022 soit 100 € chacun. Après en avoir délibéré, Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

TAUX D'IMPOTS DIRECTS LOCAUX 2023

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, **Monsieur le Maire propose de maintenir les taux votés en 2020.**

Le Conseil municipal, décide, à l'unanimité, de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- **Taxe d'habitation : 14.76 %**
- **Taxe foncière sur les propriétés bâties : 28.83 %**
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 23.49 %**

PROJET MAM : AMELIORATION ENERGETIQUE ET DEMANDE DE SUBVENTION

Fabien CADOUX, responsable des bâtiments communaux et le Maire, présentent ce dossier de MAM (Maison d'Assistants Maternels).

La commune de Mercey le Grand effectuera les **travaux pour rendre ce lieu accessible, confortable, aux normes et adapté à ce travail d'Assistants maternelles.**

Les travaux conduiront à réaliser un **bâtiment à plus basse consommation** grâce au changement complet de toutes les fenêtres, et à l'isolation intérieure du bâtiment (murs et combles).

Des cloisons seront adaptées pour permettre de réaliser trois chambres.

Ces travaux seront sur deux étages.

- Au rez de chaussée : un espace activités, motricité, cuisine, sanitaires, douche et lavabos, table à langer
- Au premier étage : 3 chambres, une salle de bain avec douche et table à langer, un WC adulte

Le montant estimatif est de l'ordre de **140 000 € HT.**

Une partie des travaux sera réalisée par des entreprises locales, et une autre partie par l'employé communal.

Des aides seront sollicitées auprès de la Caisse d'Allocations Familiales au titre de la création

d'une MAM.

Ces aides sont comprises entre 7400 et 17 000 € par place, selon la situation.

Les subventions accordées sont plafonnées à hauteur de 80 % des dépenses.

La commune, porteur du projet, s'engage à ne pas modifier et à maintenir la destination sociale de l'équipement pendant une période de 10 ans à compter de la date d'ouverture de la première place nouvelle.

Après en avoir délibéré et **à l'unanimité**, le Conseil municipal approuve ce projet et sollicite l'aide de la CAF, avec demande de réalisation de travaux avant l'octroi de subvention.

PROGRAMME ET DEVIS FORET 2023

Mr Denis BONNEFOY, responsable des bois présente le devis ONF des travaux à exécuter en forêt communale pour 2023 qui a été détaillé en réunion de la commission bois réunie auparavant.

Pour la partie investissement, les travaux sylvicoles portent sur les parcelles 10r, 12r, 8r,12, 1, 1r, 4, 4j, 5r, 24r, 24j (dégagement mécanique et manuel, ouverture ou maintenance de cloisonnement) pour un montant de **11 812.26 € HT.**

Après en avoir délibéré et **à l'unanimité**, le conseil accepte le devis proposé pour la partie investissement, et autorise Mr le Maire à le signer.

La proposition de l'entretien de parcelle d'un montant de 1 748.40 € HT (mise en peinture) est refusée à l'unanimité, par le conseil municipal. Ces travaux seront confiés à l'employé communal qui sera aidé sans doute par les jeunes employés cet été.

PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES et REHABILITATION THERMIQUE BATIMENT MAIRIE

Afin de continuer la réhabilitation énergétique et la transition écologique du bâtiment communal Mairie, Fabien CADOUX, responsable des bâtiments communaux, présente l'étude de panneaux photovoltaïques. Deux solutions sont proposées, et étudiées.

Une convention d'assistance à maîtrise d'œuvre avec le SYDED (Syndicat Départemental d'Electricité du Doubs) peut être faite pour un montant de 270 € /jour, pour 4 jours, soit 1 080 €, et ainsi assurer :

- Le dimensionnement de l'installation
- La consultation des entreprises
- L'analyse des offres des entreprises et retenir la mieux disante
- Le suivi du chantier
- La réception des travaux

Le Conseil municipal après délibération et à l'unanimité :

- Approuve le projet de pose de panneaux photovoltaïques estimé à **28 320 €**, sur deux pans de toiture de l'atelier communal, avec une installation de 17.4 KWc, avec un temps de retour, subventions déduites, d'environ 5 ans



LABEL VILLES ET VILLAGES FLEURIS DU DOUBS

Au LABEL Villes et Villages Fleuris, notre commune a été confirmée dans l'attribution de sa troisième fleur au niveau départemental. Nous sommes seulement 11 communes, avec Saint Vit, à être ainsi distinguée de la troisième fleur. Seules deux communes ont 4 fleurs : Mandeure et Montbéliard. Bravo à celles et ceux qui s'investissent dans cette démarche dans nos deux villages.

A VOS AGENDAS

Lundi 13 mars, le midi et le soir : RDV CHEZ VOUS : MERCEY LE GRAND à l'honneur :
Reportage France 3 régional



Samedi 18 mars, 9h : Nettoyage de printemps

Nettoyage des grands axes menant à nos 2 villages.

RDV devant l'atelier communal (parking derrière la mairie)

La commune fournira des gants vinyle et sacs poubelle.

Le verre de l'amitié clôturera cette belle matinée !

Samedi 18 mars, 18h : Messe en l'église de Mercey-le-Grand

Samedi 15 juillet 2023 : FEUX D'ARTIFICE + bal populaire



INFOS DIVERSES

JOBS D'ÉTÉ

Les jeunes de la commune âgés de plus de 18 ans sachant tondre, utiliser une débroussailleuse, étant autonomes et courageux peuvent postuler à un job d'été du 15/06/23 au 31/07/23. Transmettre lettre de motivation et CV en mairie **avant le samedi 29 Avril 2023.**

Permanences de Mairie :

Mardi de 14 h à 18 h. Jeudi de 9h à 15h. Samedi de 10h à 12 h.

03.81.58.24.52 mairie.mercey@orange.fr



Village Mercey le Grand Cottier - Site internet : merceylegrand.fr